

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	9
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 18 novembre 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet**  
CONTRAT DE  
SERVICE ELAN CITE

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.  
B. MASSOL

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme MASSOL Sylvia

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-32 du 30 juin 2022 portant sur l'achat d'un radar pédagogique,

Considérant la nécessité pour la commune de Girolles d'assurer la maintenance de son radar pédagogique,

Considérant que la proposition de la société ElanCité est financièrement raisonnable et cohérente avec la nature de la prestation,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter le contrat de service pour la maintenance du radar pédagogique établi par ElanCité domicilié à ORVAULT (44700) 12 Rue de la Garenne

Article 2 : Le contrat de service est conclu pour une durée de 3 ans, soit à compter du 02/12/2024 au 01/12/2027. Dans les trois mois précédant

la date d'échéance du contrat, les parties prendront contact pour envisager l'éventualité d'une prorogation.

Article 3 : Le montant forfaitaire annuel de la prestation sera de 199 € HT, prix ferme pendant toute la durée du contrat.

Article 4 : D'IMPUTER sur le budget communal la dépense correspondante

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 novembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 novembre 2024.

Fait à GIROLLES, le 19 décembre 2024

Le Maire



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 089-218901882-20241118-2024\_39-DE

